

N/REF : 10/03/2026 15H17 C:000003 I:02146
V/REF : AC/C41956
V/Email reçu le Mardi 10/03/2026 a 15H17

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. ADB
IMMEUBLE : A DE BRETAGNE -ADB
12, RUE MICHEL MARION
.
35740 PACE

Rennes, le 06 Mai 2026

Référence Marché: 024054-PBS-005

LOCALISATION : 12 RUE MICHEL MARION - ADB-01-12 - PASS CHANTIER LE 14/04
ETAGE RDC - PORTE 02

MOTIF : ADB-01-12
DIAG ALUR (GAZ)

Donneur d'ordre : Mme A. CASAERT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 14/04
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
LE LOGEMENT N'EST PLUS SUR PASS CHANTIER
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

INTERVENTION DU 30/04
INTERVENTION DU
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DE L'ENSEMBLE DE LA TUYAUTERIE GAZ
CONTRÔLE DE L'ENSEMBLE DES ORGANES DE COUPURE GAZ
CONTRÔLE DE L'ENSEMBLE DES VOLUMES, OUVRANTS, AÉRATIONS,
CONTRÔLE BON FONCTIONNEMENT DES APPAREILS
DIAGNOSTIC QUALIGAZ
CERTIFICATION QUALIGAZ
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : AT LGESTION Email envoyé le 15/04/26 a 16H29 Mme A. CASAERT

1504 : BONJOUR, LE LOGEMENT N'EST PAS SUR PASS CHANTIER. MERCI DE NOUS
INDIQUER QUAND EST-CE QU'IL SERA SUR PASS.

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste à souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	DEP002-Dépl.Logement pas sur pass 14/04	1	20,58	20,58
1,00	PBL178-Attest.diagn.gaz locat./+QUALIGAZ	2	123,50	123,50
TOTAL H.T.				144,08
T.V.A. a 10,00%				14,40
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>158,48</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.